

Le coronavirus

Le Conseil Syndical National de FO Enseignement Agricole demande que tout soit mis en œuvre pour préserver la santé des apprenants, des personnels et de leur entourage.

Le Covid 19 pose notamment le problème de continuité de formation pour l'ensemble des apprenants et de la mise en place des épreuves. Nous demandons :

- La prise en compte de la fracture numérique, pour les apprenants et les personnels ;
- L'annonce de consignes précises et nationales dans le respect de notre statut ;
- La consultation et l'information des organisations syndicales ;
- La possibilité que les agents recourent au droit de retrait si nécessaire ;
- Une mise en œuvre du télé travail sur la base du volontariat avec mise à disposition du matériel nécessaire par l'institution ;
- La (re)mise en place en urgence de la médecine de prévention ;
- L'abrogation du jour de carence pour le personnel public.

Retraite

Nous rappelons notre opposition à la réforme des retraites et dénonçons l'utilisation du 49.3. Nous demandons de surseoir au processus législatif de cette réforme pour régler en priorité cette crise sanitaire.

Loi de transformation de la fonction publique

Nous réaffirmons notre opposition et nous demandons l'abrogation de cette loi.

Nous dénonçons la perte du dialogue social. Le maintien des CHSCT est indispensable comme le démontre la crise sanitaire actuelle.

Nous dénonçons la perte de compétences des CAP. Le fait que les élus ne puissent plus intervenir en matière de mobilité, avancements et promotions met fin à la transparence et au contrôle de l'égalité de traitement des agents. Ainsi dès 2020, pour les mobilités et 2021 pour les avancements et promotions, les seuls recours possibles seront désormais administratifs et/ou contentieux.

Carrières et conditions de travail

Nous restons opposés à la dérégulation des seuils et nous dénonçons la suppression des 80 postes en 2020 dans l'enseignement agricole. Nous en totaliserons 300 à la fin de la mandature présidentielle.

Avec la FGF-FO, nous dénonçons le gel de la valeur du point d'indice jusqu'en 2022.

Le projet d'augmentation de salaire des enseignants initié suite au constat que leur rémunération actuelle ne permettrait pas une retraite digne dans le cadre du projet en discussion reste une mascarade.

Nous revendiquons l'augmentation salariale dans un statut identique sans aucune contrepartie.

Nous exigeons que les postes en besoins permanents soient occupés par des titulaires.

Nous continuons de nous opposer à la réforme du Bac qui nous a été imposée. Et en particulier, nous dénonçons les E3C et leurs modalités qui remettent en cause la valeur nationale du diplôme.

Toutes ces réformes, dans la précipitation et sans concertation, génèrent une surcharge de travail sans véritable compensation financière.

Si aujourd'hui l'urgence est à la gestion de la crise sanitaire, le Conseil Syndical National réaffirme que vos représentants reprendront les revendications dès la fin de cette crise.

Rennes le 14 mars 2020